

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 22 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 V. 334** Vœu relatif au contrôle du stationnement payant.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que le contrôle du stationnement payant est un outil essentiel d'une politique de mobilité efficace ;

Considérant que cet outil est aujourd'hui sous-utilisé du fait du faible taux de paiement spontané du stationnement par les usagers de l'espace public parisien (de l'ordre de 9%) ;

Considérant que la municipalisation du stationnement doit permettre une refonte de l'organisation du contrôle du stationnement payant afin d'en améliorer l'efficacité ;

Considérant que dans le cadre de la réforme du statut de Paris, les 1 600 Agents de Surveillance de Paris (ASP), aujourd'hui en charge du contrôle du stationnement payant, vont être placés sous l'autorité de la Maire de Paris ;

Considérant que le choix de la Mairie de Paris est de réaffecter les ASP à de nouvelles missions : brigade de lutte contre les incivilités, contrôle de la lutte contre la pollution, surveillance de bâtiments municipaux, contrôle et organisation de la politique de déplacements (respect des couloirs de bus, stationnement gênant, organisation des opérations sans voiture : Paris Respire, Champs-Élysées Piétons, Journée sans voiture...) ;

Considérant dès lors que le contrôle du stationnement payant doit être effectué par des nouveaux agents ;

Considérant que la délibération DVD 137 - DFA - DRH présentée à ce conseil présente le projet d'externalisation du contrôle du stationnement payant dans le cadre de 3 marchés de services ;

Considérant que cette externalisation doit être accompagnée d'informations pédagogiques aux automobilistes sur la nécessité de régler son stationnement ;

Considérant le manque d'éléments permettant d'effectuer des comparaisons entre l'externalisation et d'autres modes d'organisation possibles, tels que le maintien du contrôle du stationnement payant par la Ville ;

Considérant que le Schéma Parisien de la Commande Publique Responsable, adopté en février 2016, fixe, en matière de recours aux clauses d'insertion, un « objectif prioritaire d'améliorer la mise en place et le suivi de véritables parcours d'insertion individualisés pour les bénéficiaires de ces clauses » ;

Considérant que l'externalisation de la verbalisation provoque des inquiétudes légitimes quant à la mise en œuvre de la verbalisation par une entreprise privée ;

Considérant que la majorité municipale de gauche et écologiste a vocation à privilégier des acteurs publics ou évoluant dans le champ du secteur privé non lucratif ;

Considérant la création, en novembre 2014, de la commission d'élus relative aux contrats emblématiques et stratégiques de la Ville de Paris qui réunit régulièrement, sous la présidence de l'Adjoint chargé des finances, du suivi des sociétés d'économie mixte, des marchés publics, des concessions et de la politique des achats, l'ensemble des groupes du Conseil de Paris ;

Sur proposition de M. David BELLIARD, M<sup>me</sup> Anne SOUYRIS et du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que :

- le cahier des charges des marchés intègre une clause d'insertion ambitieuse, conjuguée au recours à un critère de jugement des offres en matière d'insertion sociale, afin d'obliger les candidats à anticiper la mise en œuvre de cette clause d'insertion et à pérenniser les parcours d'insertion,
- les groupes politiques du Conseil de Paris soient associés à la rédaction du cahier des charges des 3 marchés, notamment à l'occasion d'une présentation du projet en Commission élus,
- un bilan annuel de l'exécution des marchés soit présenté en Commission élus, s'agissant notamment de la mise en œuvre de la clause d'insertion,
- les recettes générées permettent dans les prochains exercices budgétaires d'amplifier l'amélioration de l'espace public et la politique générale de déplacements.